



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

TEL. : 02.37.91.88.88

SDIS/OPS/2017/04-01

**La préfète d'Eure-et-Loir**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement.

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : la liste des sauveteurs-déblayeurs (SDE1) de l'équipe départementale de sauvetage-déblaiement visée à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 06 janvier 2017 référencé SDIS/OPS/2017/01-07 est complétée par le personnel suivant :

Lieutenant Emmanuel DUPONT

CSP Châteaudun

**Article 2** : Le directeur de cabinet de la préfète et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le 27 AVR. 2017

La préfète,

  
Sophie BROCAS